

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 115

présenté par
M. Daubresse, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 12

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« *Art. L 5134-69-2.* – La durée du contrat initiative emploi ne peut être inférieure à six mois, ou quatre mois pour les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation et bénéficiant d'un aménagement de peine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'harmoniser le régime juridique du CIE et du CAE en alignant la durée minimale du CIE sur celle du CAE.